

### SOMMAIRE

P. 1 Éditorial

P. 3 et 4 Affiche  
réunion collège  
du 13 octobre

P.4 Enquête  
collège

N° Commission paritaire 0708S05547 N° ISSN en cours. Hebdomadaire prix de vente 2 euros. Abonnement 12 euros. Edité par section académique de Snes de Versailles (Syndicat national des enseignants du second degré) 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cedex - Tél. : 08 03 11 11 84. Directeur de publication Jean-jacques Duchon. Imprimé par l'imprimerie spéciale du Snes

### Le collège au cœur d'un maelstrom de réformes

Cette année scolaire est une étape importante pour l'avenir des collèges.

Le Gouvernement donne, en effet, un coup d'accélérateur à son projet de transformation radicale du collège auquel, plus qu'aucun autre gouvernement, il a refusé les moyens de faire réussir tous les élèves :

- amputations de moyens qui ont dégradé les conditions d'enseignement des jeunes et de travail des personnels (effectifs par classe en hausse, suppression des dédoublements, horaires planchers...)
- empilement de nouvelles tâches (B2i, niveau A2, parcours de découverte des formations et des métiers...) qui fragmente et alourdit notre charge de travail
- renvoi au local se traduisant par des injonctions hiérarchiques de plus en plus vives et la déréglementation
- dynamitage de l'Education prioritaire

### Socle commun, livret de compétences...

#### Des instruments pour remettre en selle un collège ségrégatif et redéfinir nos métiers

Nouvelle étape, le collège se voit assigner à compter de cette rentrée la mission de remplir le livret de compétences dans le cadre de la mise en oeuvre du socle commun.

Celui-ci, inscrit dans la loi Fillon de 2005, se caractérise par la faible ambition des savoirs qui le constituent et leur visée utilitariste. Il est la pierre angulaire d'une politique qui remet en selle un collège ségrégatif, séparant les élèves qui seront cantonnés à l'apprentissage du socle, voués aux métiers les moins qualifiés et à une sortie précoce du système éducatif de ceux pour qui le socle sera une formalité et accéderont aux savoirs contenus dans les programmes avec la promesse de la poursuite d'études.

Le livret de compétences est l'instrument de cette sélection et, à travers l'individualisation des trajectoires scolaires qu'il organise, porte en germe un projet de redéfinition de nos métiers, de mise en concurrence des élèves, des personnels et des établissements, sur fond de désengagement de l'Etat. (voir extraits de l'interview de J. Grosperin, député UMP, auteur du rapport parlementaire sur les collèges p. 2 et 3).

### Débattre et agir pour un autre projet de collège

Le SNES est porteur d'un autre projet pour le collège fondé sur l'enseignement d'une véritable culture commune, assise sur des savoirs formateurs et émancipateurs, le respect et la revalorisation de nos métiers et l'ambition de relancer la démocratisation de l'Ecole.

⇒ *Doit-on accepter la mise en place d'une évaluation problématique et incessante de nos élèves qui se substituerait à la construction patiente de savoirs solides et formateurs et à un réel travail éducatif ?*

⇒ *Doit-on accepter une transformation radicale de nos métiers et de nos conditions d'exercice alors que les mesures imposées ne sont pas de nature à répondre aux problèmes que rencontrent le collège aujourd'hui ?*

⇒ *Quelles initiatives prendre ?*

Pour débattre de ces questions, nous vous invitons à : une :

**réunion le mercredi 13 octobre à 14 h 30  
à la section académique à Arcueil.**

Afin de faire le point sur la situation dans les collèges, nous vous remercions de compléter et de nous retourner l'enquête en page 4, même incomplète.

*Marie-Damienne Odent, Maria Bolzinger, Jean-Philippe Carabin*



# ENQUETE COLLEGE

***Le Collège est dans le collimateur du Gouvernement ainsi que de la majorité (rapport du député J. Groperrin chargé des questions d'éducation). Afin de faire le point, nous vous invitons à répondre même de façon incomplète à ces questions.***

Nom et Prénom : .....  
Établissement et Département : .....  
Fonctions: .....

## 1- Moyens et Dérèglementation :

a) Les heures d'Aide au Travail Personnalisé (2 H par division de 6ème) figurent-elles bien à l'emploi du temps des 6èmes ? Dans le service de professeurs volontaires?  
.....  
.....

b) Les horaires règlementaires sont-ils respectés?  
.....  
.....

c) Quels sont les effectifs moyens par niveau? (préciser si votre établissement est classé ZEP—RAR—APV... ):

6ème: .....; 5ème: .....; 4ème: .....; 3ème: .....

Quels ont été les effets de l'assouplissement de la carte scolaire (plus d'élèves, moins d'élèves) ?  
.....  
.....  
.....

d) Dans la conception des emplois du temps, avez-vous des heures annualisées? Si oui, dans quelle(s) discipline(s)?  
.....  
.....

e) Les heures de vie de classe sont-elles inscrites dans l'emploi du temps des élèves ? Sont-elles rémunérées?  
.....  
.....

f) Avez-vous obtenu les manuels scolaires nécessaires?  
.....  
.....  
.....

## 2- Les réformes :

a) L'accompagnement éducatif: quels sont les volets abordés dans votre établissement (volet artistique et culturel/volet sportif/soutien scolaire) ?  
.....  
.....

Avez-vous les crédits suffisants pour aller jusqu'à la fin de l'année?  
.....  
.....

b) Avez-vous adopté le cahier de textes numérique? Si oui, y a-t-il eu concertation de l'équipe ?  
.....  
.....

c) Les Parcours de Découverte des Métiers et Formations ont-ils été mis en place ? Selon quelles modalités ?  
.....  
.....

d) Le Livret de compétences:  
Est-il mis en place et si oui, comment?  
.....  
.....  
.....

En avez-vous débattu dans votre établissement ? Une position collective a-t-elle été adoptée ? Si oui, laquelle ?  
.....  
.....

Par le passé, comment se sont mis en place le B2i et la certification de L.V? Quel bilan en faites-vous ?  
.....  
.....  
.....

**Enquête disponible et renseignable en ligne sur notre site : [www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu)**

**A retourner au SNES Versailles  
secteur collège  
3, rue Guy Gouyon du Verger, 94 112 Arcueil cedex**